

REGLEMENT CONCOURS PÊCHE CHALLENGE JEUNE

Lac de Sainte-Suzanne, Carcès

- Chaque participant doit être titulaire d'une carte de pêche 2021 et l'avoir en sa possession.
 - Le règlement de la pêche en eau douce doit être respecté.
 - L'âge des participants doit être compris entre 12 ans et 18 ans.
 - Chaque participant doit être en possession d'une épuisette afin d'assurer la bonne manipulation des poissons capturés le temps qu'un commissaire intervienne pour la mesure.
 - Chaque pêcheur doit être autonome, dans le cas échéant, la présence d'un accompagnant est obligatoire
 - Tous les carnassiers (perches, sandres, black bass, brochets et silures) seront comptabilisés sous forme de points au cm² (exemple : une perche de 20cm = 20cm² = 400 points). Les points seront comptés en fonction de la taille entière du poisson, la maille ne sera pas prise en compte.
- Les points seront validés après la relâche du poisson en bonne santé. Tout poisson mort se verra attribuer une pénalité du nombre de points équivalents à la mesure du poisson.
- Seule la pêche aux leurres est autorisée
 - Les participants devront respecter le périmètre de pêche. Toute prise en dehors de la zone ne sera pas prise en compte.
 - Nous fournirons à chaque participant un sifflet qui devra être utilisé uniquement lorsque le poisson sera dans l'épuisette afin de prévenir les commissaires
 - L'action de pêche démarre à 9h et se termine à 12h. Tous les participants doivent être au point de rassemblement (Maison de la pêche) à 12h15 pour la remise des prix et le repas.
 - L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si nécessaire.